



cc2m urbanisme <plusaintcyrurmorin@gmail.com>

Demande pour place de stationnement suite à une division à Saint-Cyr-Sur-Morin

1 message

Bastien Geneix <geneixbastien@gmail.com>
À : PLUsaintcyrurmorin@gmail.com

27 janvier 2020 à 14:04

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je souhaiterais faire l'acquisition d'une maison qui sera transformée par la suite en 3 appartements à but purement locatif et non d'achat/revente à la découpe.

Cependant, comme étant stipulé dans le PLU nouvellement rédigé, nous avons l'obligation de créer 1,5 places de stationnements pour chaque nouveau logement.

Or cela est impossible, nous avons de nombreuses places tout autour mais face à la maison, nous avons la possibilité de mettre qu'une seule place.

Voici les images de la maison et les alentours :



(Maison du milieu)

Adresse : 2 ou 8 rue eugène daumont - Saint-Cyr-Sur-Morin.



Nous avons vraiment à coeur de développer la ville de Saint-Cyr-Sur-Morin au vu des nombreux biens qui ne demande qu'à être rénovés mais cette obligation nous bloque totalement pour ce projet.

--> Serait-il possible d'échanger sur une possible dérogation d'obligation de création des places de stationnement à titre exceptionnellement pour ce bien (ou échanger sur des solutions alternatives) s'il vous plaît ?

Je reste disponible,
Par avance, merci beaucoup.

Très belle journée.
Bastien Geneix

0640646797

ANALYTICS
QUALIFIED
INDIVIDUAL
Google

